



OFFICE DE LA POPULATION DES ETRANGERS

Rte de Sauverny 282

Tél : 022 755 31 44

1290 Chavannes-des-Bois

Mail : controle.habitants@chavannes-des-bois.ch

Aide-mémoire : Départ

Les changements d'adresse sont à annoncer auprès de :

- La nouvelle commune d'arrivée dans les 8 jours
- La poste
- Le fournisseur d'énergie : Romande énergie
- Serafe
- L'ECA

Informations utiles :

Votre départ de Chavannes-des-Bois sera communiqué aux autorités officielles comme l'administration cantonale des impôts ou encore le Service de sécurité civile et militaire. Concernant vos contrats privés (téléphones, assurances maladies), il vous faut annoncer votre changement d'adresse personnellement.

Pour un départ de la Suisse, vos contrats privés sont à annuler via l'attestation que vous pouvez obtenir à nos guichets lors de l'annonce de votre départ.

De plus nous vous invitons à prendre contact avec l'administration cantonale des impôts afin de régler votre dossier avant votre départ.